

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 8 avril 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, R. Denis Dubé, Inès Pontiroli et Nancy Draper-Maxsom et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint ainsi que plusieurs contribuables.

Absence motivée : Dr. Jean Amyotte

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

14-04-1882

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements de dépenses pour le mois d'avril
 - 5.4 Renouvellement – Chambre de Commerce
 - 5.5 Renouvellement du mandat – SDUrbaniste
 - 5.6 Travaux électriques – Réparation et entretien préventif - Bâtiments municipaux
 - 5.7 Protocole d'entente MRC – Installation d'une antenne et panneaux électriques
 - 5.8 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - règlements 12-07 (camion-citerne), 06-14 (pavage chemins Davis et Soulières), 06-13 (pavage chemin Lavigne) et 06-10 (pavage de divers chemins)
 - 5.9 Règlements d'emprunt 12-07(camion-citerne), 06-14 (pavage chemins Davis et Soulières), 06-13 (pavage chemin Lavigne) et 06-10 (pavage de divers chemins) -Concordance
 - 5.10 Règlements d'emprunt 12-07(camion-citerne), 06-14 (pavage chemins Davis et Soulières), 06-13 (pavage chemin Lavigne) et 06-10 (pavage de divers chemins) -Courte échéance
 - 5.11 Accès sans-fil dans les édifices municipaux
 - 5.12 Résolution – Membres de la Commission culturelle des Collines
 - 5.13 Placement à court terme – Fonds municipaux
 - 5.14 Demande collective au programme municipalité amies des aînés (MADA)
 - 5.15 Prêt de locaux – Centre Serge Bélair
 - 5.16 Dépôt des états financiers 2013
 - 5.17 Avis de motion – Règlement d'emprunt no. 04-14 pour l'achat d'une niveleuse
 - 5.18 Dépôt du règlement no. 04-14 pour l'achat d'une niveleuse
 - 5.19 Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 5.20 Réparation camion # 118
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Nettoyage des fossés par le MTQ – Route 148
 - 7.2 Installation d'un réservoir à essence – Flotte véhicules municipaux
 - 7.3 Étude géotechnique
 - 7.4 Nivelage des chemins, secteur nord de la municipalité
 - 7.5 États des chemins- Chemin Egan
 - 7.6 Fossés – Portion de la route 148 entre le chemin de la Montagne et chemin Crégheur
 - 7.7 Entretien du chemin du Lac-des-Loups
 - 7.8 Cahier de charge - Spécifications pour niveleuse

8. Hygiène du milieu

- 8.1 Appel d'offres - Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés
- 8.2 Dépôt de documents - Résumé du projet H2O des Collines 2013
- 8.3 Appel d'offres - Mise à jour du plan d'intervention - Conduites d'eau potable – Village de Quyon
- 8.4 Avis de motion – Amendement du règlement 08-08 (Imposition et prélèvement de frais pour prolongement et branchement aqueducs et égouts) et présentation d'un projet de règlement pour l'utilisation de l'eau potable
- 8.5 Appel d'offre – Contrat cueillette et transport des ordures et recyclables

9. Urbanisme et zonage

- 9.1 Délégation au sein du comité de gestion – Parc du Sault-des-Chats
- 9.2 Facturation – Fond de parc et terrains de jeux
- 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q – 1854 chemin de la Montagne – 2 750 617
- 9.4 Dérogation mineure – 87 chemin de la Rivière – 2 683 424
- 9.5 Demande à la CPTAQ – 511 chemin Crégheur – 2683 747 et 2 872 205
- 9.6 Accès au projet de développement domiciliaire de Quyon
- 9.7 Règlement no. 24-13 modifiant le règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme no. 176-01 afin d'y ajouter la définition de la ligne des hautes eaux
- 9.8 Règlement no. 25-13 modifiant le règlement de zonage no. 177-01 en vue d'intégrer des nouvelles normes applicables à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 9.9 Règlement no. 26-13 modifiant le règlement de zonage no. 177-01 en vue d'intégrer des nouvelles normes applicables aux zones exposées aux glissements de terrains
- 9.10 Règlement no. 27-13 modifiant le règlement de lotissement no. 178-01 en vue d'intégrer des nouvelles normes applicables aux zones exposées aux glissements de terrains
- 9.11 Règlement no. 28-13 amendant le règlement de lotissement no. 178-01 relativement à la cession de terrain pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels applicables à l'émission d'un permis de lotissement

10. Loisir et culture

11. Divers

- 11.1 Appui pour la reconnaissance du cheval canadien

12. Rapports divers et correspondance

- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux

13. Dépôt du registre de correspondance

- 13.1 Registre de correspondance du mois de mars 2014

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :
 - 5.21 Vérification externe
 - 5.22 Lettre de félicitations – M. André Fortin
 - 7.9 Entretien des espaces verts

Adoptée

14-04-1883

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014.

Adoptée

14-04-1884

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **27 377,24\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 mars 2014 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

14-04-1885

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Secondé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 27 février au 25 mars 2014, le tout pour un total de **365 577,93\$** (voir annexe).

Adoptée

14-04-1886

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2014

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **35 024,88 \$** taxes incluses.

Adoptée

14-04-1887

RENOUVELLEMENT – CHAMBRE DE COMMERCE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle sa cotisation à la Chambre de Commerce du Pontiac au coût de 125,00\$ pour l'année 2014-2015.

Le vote est demandé :

Pour : Thomas Howard
Inès Pontiroli

Contre : R. Denis Dubé
Brian Middlemiss
Nancy Draper-Maxsom

Rejetée

14-04-1888

RENOUVELLEMENT DU MANDAT – SDURBANISTE

CONSIDÉRANT la présentation de dossiers de lotissement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire appel à une expertise externe pour ces besoins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une ressource externe en support au département d'urbanisme, entre autre pour le suivi des changements aux règlements;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur général adjoint est autorisé à faire appel à la firme SDUrbanisme pour les besoins de la municipalité pour les suivis des dossiers de développement domiciliaire à Quyon, pour le Domaine des Chutes et le support au département d'urbanisme, le tout au tarif horaire de 85,00\$ de l'heure et un maximum de quatre-vingt (80) heures.

Adoptée

14-04-1889

TRAVAUX ÉLECTRIQUES – RÉPARATION ET ENTRETIEN PRÉVENTIF – BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les différents travaux électriques de réparation et entretien préventif à effectuer à certains bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise R. Parent Électrique est le plus bas soumissionnaire;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer les différents travaux de nature électrique tel que soumissionné par l'entreprise R. Parent Électrique pour la somme de 7 149,78, taxes incluses selon le devis préparé à cet effet.

Adoptée

14-04-1890

PROTOCOLE D'ENTENTE MRC – INSTALLATION D'UNE ANTENNE ET PANNEAUX ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT les pourparlers avec la MRC des Collines pour l'installation d'une antenne de communication sur le toit de notre édifice situé au 5 Egan;

CONSIDÉRANT les besoins de couverture en sécurité publique pour les deux parties en cause dans ce projet;

CONSIDÉRANT l'ébauche de protocole d'entente soumise par la MRC;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer le protocole d'entente avec la MRC des Collines relatif à l'installation d'une antenne de communication et d'un panneau électrique sur le toit à notre édifice situé au 5 Egan.

Adoptée

14-04-1891

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - RÈGLEMENTS 12-07 (CAMION-CITERNE), 06-14 (PAVAGE CHEMINS DAVIS ET SOULIÈRES), 06-13 (PAVAGE CHEMIN LAVIGNE) ET 06-10 (PAVAGE DE DIVERS CHEMINS)

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 12-07, 06-14, 06-13 et 06-10, la Municipalité de Pontiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres

d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2014, au montant de 2 030 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Pontiac a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,32200	128 000,00\$	1,50000%	2015	2,77245%
		132 000,00\$	1,60000%	2016	
		136 000,00\$	1,85000%	2017	
		140 000,00\$	2,10000%	2018	
		1 494 000,00\$	2,45000%	2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,48200	128 000,00\$	1,45000%	2015	2,77519%
		132 000,00\$	1,60000%	2016	
		136 000,00\$	1,80000%	2017	
		140 000,00\$	2,15000%	2018	
		1 494 000,00\$	2,50000%	2019	
Financière Banque Nationale	98,47300	128 000,00\$	1,50000%	2015	2,78538%
		132 000,00\$	1,65000%	2016	
		136 000,00\$	1,85000%	2017	
		140 000,00\$	2,20000%	2018	
		1 494 000,00\$	2,50000%	2019	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 030 000 \$ de la Municipalité de Pontiac soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins;

QUE demande soit faite à Valeurs Mobilières Desjardins de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le directeur général adjoint soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

14-04-1892

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 12-07(CAMION-CITERNE), 06-14 (PAVAGE CHEMINS DAVIS ET SOULIÈRES), 06-13 (PAVAGE CHEMIN LAVIGNE) ET 06-10 (PAVAGE DE DIVERS CHEMINS) -CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 030 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
12-07	145 100 \$
06-14	60 100 \$
06-13	39 900 \$
06-10	1 784 900 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 030 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 avril 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Masham-Luskville, 88 rue Principale Est, La Pêche, Qc, J0X 2W0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint. La Municipalité de Pontiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

14-04-1893

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 12-07(CAMION-CITERNE), 06-14 (PAVAGE CHEMINS DAVIS ET SOULIÈRES), 06-13 (PAVAGE CHEMIN LAVIGNE) ET 06-10 (PAVAGE DE DIVERS CHEMINS) -COURTE ÉCHÉANCE

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 030 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 12-07, 06-14, 06-13 et 06-10, la Municipalité de Pontiac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 06-14, 06-13 et 06-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

14-04-1894

ACCÈS SANS-FIL DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande et les besoins du service internet à l'intérieur de nos différents locaux publics (salles de rencontre, bibliothèques, etc.);

CONSIDÉRANT QU'une connexion sans-fil est disponible à ces endroits;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité affiche le mot de passe du système internet sans-fil dans l'ensemble des édifices municipaux afin d'offrir libre-accès à internet aux citoyens.

Adoptée

14-04-1895

MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURELLE DES COLLINES

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité délègue M. Jean-Claude Carisse à titre de citoyen-représentant à la commission culturelle des Collines.

Adoptée

14-04-1896

PLACEMENT À COURT TERME – FONDS MUNICIPAUX

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Secondé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'adjointe aux services des finances à placer les deniers disponibles des fonds municipaux dans un placement à court terme rachetable en tout temps, à la Caisse Populaire Masham-Luskville.

Adoptée

14-04-1897

DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le programme MADA (municipalité amie des aînés) vise à doter les municipalités d'une politique et d'un plan d'action pour les aînés;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, le 16 mai 2013, une résolution visant l'adhésion de la MRC au programme MADA (# de résolution 13-05-155);

ATTENDU QUE cela pourra aider à la réalisation des objectifs stratégiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une confirmation de répondants pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de déléguer M. Benedikt Kuhn comme personne répondante pour les dossiers aînés à la municipalité de Pontiac.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de déléguer M. R. Denis Dubé comme conseiller en charge des dossiers aînés à la municipalité de Pontiac.

Adoptée

14-04-1898

PRÊT DE LOCAUX – CENTRE SERGE BÉLAIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre Serge Bélaire offre des services aux familles dont un membre vit avec une déficience intellectuelle, notamment par l'entremise de leurs centres d'activités à Fort-Coulonge et Shawville;

CONSIDÉRANT QUE ce service permet aux personnes concernées de profiter d'activités stimulantes adaptées à leur besoins et de briser l'isolement, tout en soutenant leur aidant naturel;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Serge Bélaire a présentement plusieurs personnes en attente de services, dont plusieurs résidents dans la municipalité de Pontiac et que les distances de transport actuelles empêche de desservir la majorité de ces personnes;

CONSIDÉRANT QU'il existe de la disponibilité au centre communautaire de Breckenridge et que cet espace conviendrait aux besoins du Centre Serge Bélaire et de sa clientèle;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac mandate le directeur général adjoint à négocier un protocole d'entente avec le Centre Serge Bélaire pour l'utilisation du centre communautaire de Breckenridge pour 3 jours par semaine entre 8h30 et 14h30, lequel sera soumis pour être entériné par le conseil.

Adoptée

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le directeur général adjoint dépose les états financiers de l'année 2013.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Brian Middlemiss**, conseiller(ère) du district électoral numéro **5**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'une niveleuse pour la municipalité de Pontiac.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 04-14 POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE

« RÈGLEMENT No. 04-14 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour le présent règlement à la séance régulière du conseil le 4 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par:

Secondé par:

ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement comme suit:

« RÈGLEMENT No. 04-14 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à exécuter l'achat d'une (1) niveleuse pour la municipalité de Pontiac.

ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 249 000,00\$, incluant taxes nettes, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les frais, taxes provinciales et imprévus.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 249 000,00\$ incluant taxes nettes, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

14-04-1899

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille offre un soutien financier aux MRC afin que celles-ci puissent assurer un rôle de coordination auprès des municipalités locales pour l'élaboration de politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 20 mars 2014 du conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, il a été convenu de vérifier et faire connaître l'intérêt des municipalités locales afin de participer à une démarche collective;

CONSIDÉRANT QUE le 17 avril est la date limite pour déposer une demande auprès du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une politique familial permettrait à la municipalité de mieux identifier les priorités en la matière, notamment en ce qui a trait aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment entamé sa participation au programme MADA (municipalité amie des aînés) piloté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et qu'il existe plusieurs avantages à arrimer la démarche MADA avec l'élaboration d'une politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de faire connaître l'intérêt de la municipalité de Pontiac à participer au programme de soutien aux politiques familiales municipales par l'entremise d'une démarche collective avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités participantes.

Adoptée

14-04-1900

RÉPARATION DU CAMION # 118

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Secondé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi la somme maximale de 2 400,00\$ à Gordon's Mobile pour la réparation du camion # 118, tel que décrit dans l'estimation de M. Gordon, en date du 31 mars 2014.

Adoptée

14-04-1901

VÉRIFICATION EXTERNE

CONSIDÉRANT le rapport Audit 2013 de la vérificatrice externe présenté au conseil le 28 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac termine l'année 2013 avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 128 292,00\$, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non-affecté à -11 290,00\$;

CONSIDÉRANT QUE dans les recommandations, il y est souligné certains aspects qui doivent être revus concernant le fonctionnement de notre organisme;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments étant signifiés au rapport comme récurrent, pour une seconde année et qui ne sont pas résolus;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments semblent liés à soit des erreurs, des oublies ou des omissions et qui ont pour effet de priver la municipalité de certaines sommes d'argent soit non-facturées et/ou non perçues

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir d'assurer un fonctionnement efficient de tous les aspects de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et administration recommande fortement de faire une vérification interne;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de mandater la firme-comptable professionnelle agréée J. Ethier CPA Inc. pour faire une vérification interne juri-comptable plus poussée des tâches et des départements de l'administration municipale afin de s'assurer du bon fonctionnement et voir s'il y a des anomalies quant à la façon de fonctionner entre autres et des aspects suivants :

1. Le département d'urbanisme afin de s'assurer que les revenus auxquels la municipalité aurait droit sont bien perçus;
2. Une analyse des salaires (vacances, heures supplémentaires, respect des contrats, etc) des différents départements de la municipalité;
3. Analyse des contrats afin de s'assurer du respect des normes en matière d'adjudication pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE, suite à ces vérifications, soit produit un rapport de vérification interne avec recommandations et que ces derniers soient présentés et remis exclusivement au maire et au conseil de la municipalité de Pontiac;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'allouer les sommes nécessaires aux fins de vérification au montant de 19 500,00\$, taxes en sus;

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE les sommes nécessaires soient prises du fonds de roulement, lequel sera remboursé en entier en décembre 2014 si les sommes sont disponibles au surplus non-affectés, sinon sera remboursé en entier à même le budget 2015.

Adoptée

14-04-1902

LETTRE DE FÉLICITATIONS À M. ANDRÉ FORTIN

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité envoie une lettre de félicitations à M. André Fortin pour sa victoire aux élections provinciales.

Adoptée

14-04-1903

NETTOYAGE DES FOSSÉS PAR LE MTQ – ROUTE 148

CONSIDÉRANT le manque d'entretien des fossés des côtés nord et sud de la route 148 entre les chemins Kennedy et Cochrane;

CONSIDÉRANT les questions de sécurité aux intersections des chemins municipaux et à la sortie des entrées charretières;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants du MTQ ont mentionné lors de la rencontre du 13 décembre 2013 que ces travaux seront effectués après le débroussaillage aux abords du chemin du Lac-des-Loups;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au MTQ de prioriser le débroussaillage des fossés aux abords de la route 148 entre les chemins Kennedy et Cochrane et, s'il y a lieu, d'effectuer ceux-ci avant le débroussaillage sur le chemin du Lac-des-Loups.

Adoptée

14-04-1904

INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À ESSENCE – FLOTTE VÉHICULES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'absence de station-service à Pontiac, dans le secteur du centre de la municipalité, pour l'approvisionnement en essence d'une partie de la flotte de véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT le temps requis et les coûts rattachés à l'approvisionnement d'une partie de notre flotte de véhicules lorsque l'on doit se déplacer vers l'extrémité ouest de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'approvisionnement à partir d'un réservoir situé au garage de la municipalité est inférieur à 25 000,00\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE malgré le coût de l'avenant des assurances, il est plus économique de s'approvisionner à partir d'un réservoir situé au garage de la municipalité pour une partie de la flotte;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire installer un réservoir pour l'approvisionnement en essence d'une partie de notre flotte de véhicules au 2024 route 148.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la compagnie Pétro-Pontiac installera le réservoir à essence à ses frais et sera le fournisseur de la municipalité pour l'essence d'une partie de notre flotte de véhicules, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité et la compagnie Pétro-Pontiac auront ratifié un protocole d'entente ou un contrat en bonne et due forme, préalablement, avant l'installation du réservoir et de l'approvisionnement en essence.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le directeur général adjoint édictera, par écrit, une politique de gestion et de contrôle de la distribution de l'essence destinées aux véhicules municipaux. Il s'assurera que le directeur des travaux public veille à son application et qu'un registre de consommation soit tenu à jour. De plus, ils devront s'assurer que la dite politique et le registre soient communiqués, expliqués et compris par l'ensemble des employés municipaux qui auront à faire usage de ces installations. Cette politique de gestion et de contrôle s'appliquera aussi bien aux deux types de carburants utilisés, soit l'essence et le diesel.

Adoptée

14-04-1905

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette de faire la réfection du chemin de la Montagne pour la partie située entre le chemin Crégheur et le chemin Townline;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de connaître l'état de la base de ce chemin pour planifier les travaux à faire;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur général adjoint soit autorisé à préparer un appel d'offres et obtenir des soumissions pour une étude géotechnique à effectuer sur le chemin de la Montagne pour la portion entre les chemins Crégheur et Townline.

Adoptée

14-04-1906

NIVELAGE DES CHEMINS, SECTEUR NORD DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les coûts rattachés à l'envoi de notre niveleuse pour l'entretien des chemins du Lac Beauclair, Joannis, Lac La Pêche, Gauvin, la traverse du chemin du Lac La Pêche et le chemin Pellerin d'une longueur totalisant environ 9,8 km;

CONSIDÉRANT les prix négociés avec la municipalité de La Pêche;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par Vaillant Nivelage;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à Vaillant Nivelage le contrat pour le nivelage des chemins du Lac Beauclair, Joannis, Lac La Pêche, Gauvin, Pellerin et la traverse du chemin du Lac La Pêche pour l'année 2014, au coût de 9 460,00\$ plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une entente devra être préparé et signée par les deux partie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.

Adoptée

14-04-1907

ÉTAT DES CHEMINS - CHEMIN EGAN

CONSIDÉRANT QU'une dépression marquée est apparue à la hauteur du 49 Egan;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de ce chemin est de la responsabilité du MTQ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au MTQ de procéder aux travaux nécessaires pour régler le problème de dépression dans l'asphalte à la hauteur du 49 Egan.

Adoptée

14-04-1908

FOSSÉS – PORTION DE LA ROUTE 148 ENTRE LE CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN CRÉGHEUR

CONSIDÉRANT les problèmes d'écoulement des eaux sur la chaussée de la route 148 dans le secteur situé entre le chemin de la Montagne et le chemin Crégheur;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au MTQ de creuser les fossés du côté nord et sud de la portion de la route 148 aux endroits nécessaires entre le chemin de la Montagne et le chemin Crégheur.

Adoptée

14-04-1909

ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC-DES-LOUPS

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre tenue le 13 décembre 2013 avec le MTQ, il a été demandé au MTQ d'apporter une attention particulière à l'entretien du chemin du Lac-des-Loups;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac réitère sa demande au MTQ afin qu'une attention particulière soit portée à l'entretien du chemin du Lac-des-Loups, notamment en ce qui a trait au drainage, entretien des fossés, nivelage, ponceaux et pavage de la chaussée.

Adoptée

14-04-1910

CAHIER DE CHARGE - SPÉCIFICATIONS POUR NIVELEUSE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au directeur des travaux publics de préparer un cahier de charge avec spécifications pour un appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse John Deere modèle # 770G/GP, à être déposé à une prochaine séance du conseil pour approbation.

Adoptée

14-04-1911

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour la réception des documents concernant l'appel d'offres pour l'entretien des espaces verts avait été fixée au 7 avril 2014 à 14 heures.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des offres, la plus basse soumission a été étudiée et jugée conforme;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi à l'entreprise 8110123 Canada Inc., (Marc Kingsbury), le contrat de l'entretien des espaces verts pour la somme de 56 734,63\$ pour 3 ans.

Adoptée

Une pause de 10 minutes a lieu, de 20h42 à 20h52.

14-04-1912

APPEL D'OFFRES - PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT exige un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés avant la présentation et l'obtention de subventions en rapport avec la correction de cette situation ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes spécialisées, pour la préparation d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés conformément aux exigences du MAMROT.

Adoptée

Dépôt de documents – Résumé du projet H2O des Collines 2013.

14-04-1913

APPEL D'OFFRES -- MISE A JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – CONDUITE D'EAU POTABLE - VILLAGE DE QUYON

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes spécialisées, pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées pour le Village de Quyon.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un projet d'amendement au règlement numéro 08-08 concernant l'imposition et le prélèvement de frais pour le prolongement et le branchement d'aqueduc et d'égouts pour en retirer les articles 9, 10 et 11 et un projet de règlement municipal pour fixer les normes et régir l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution de l'eau potable de la municipalité, en vue de préserver la qualité et la ressource, pour encadrer et permettre l'arrosage des activités de production horticole.

14-04-1914

APPEL D'OFFRE – CONTRAT CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat pour la cueillette et le transport d'ordures et recyclables au 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer et publier un appel d'offre à ce sujet;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur général adjoint soit autorisé à préparer et publier un appel d'offre pour le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères et des recyclables. Le document d'appel d'offre devra être présenté aux élus pour commentaires, s'il y a lieu, avant la publication sur le site du SEAO.

Adoptée

14-04-1915

DÉLÉGATION AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION – PARC DU SAULT-DES-CHATS

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du projet du Parc du Sault-des-Chats;

CONSIDÉRANT QUE pour une question d'efficacité il y a lieu que la municipalité délègue deux (2) représentants sur le comité de gestion du projet;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité délègue M. Thomas Howard et M. Benedikt Kuhn à titre de représentants au comité de gestion du projet Parc du Sault-des-Chats. Le comité fera rapport au conseil, au besoin.

Adoptée

14-04-1916

FACTURATION – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la facturation pour le fonds de parcs et terrain de jeux n'a pas été effectuée dans les normes;

CONSIDÉRANT QUE pour être équitable, tous les montants facturés depuis 2011 devraient être remis aux contribuables ou annulés des comptes à recevoir aux livres de la municipalité;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité annule la facturation 2011, 2012 et 2013 relative au fonds de parcs et terrains de jeux (4%) et que les sommes encaissées soient remises aux contribuables dans les meilleurs délais. Les sommes à recevoir devront de plus être annulées de nos livres, le tout pour un total de 41 229, 58\$, à prendre dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée

14-04-1917

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1854 CHEMIN DE LA MONTAGNE – 2 750 617

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'acquérir une partie du lot, environ 3 acres et construire une maison unifamiliale complète avec garage et piscine;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est l'endroit le plus adéquat pour le demandeur puisqu'il se trouve à proximité de la grange déjà construite en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie la demande du requérant ayant pour but d'acquérir une partie du lot, environ 3 acres et construire une maison unifamiliale complète avec garage et piscine.

Adoptée

14-04-1918

DÉROGATION MINEURE – 87 CHEMIN DE LA RIVIÈRE – 2 683 424

CONSIDÉRANT QU'il est impossible d'implanter l'ouvrage projeté ailleurs sur le terrain à cause des restrictions et contraintes existantes tel que la bande de protection riveraine qui bloque complètement la partie arrière du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le côté ouest de 5.38 mètres est trop restreint et on y retrouve des arbres de dimension importante;

CONSIDÉRANT QUE du côté ouest il faudrait revoir au complet l'intérieur de la maison puisqu'on n'y retrouve aucun accès à la propriété sur ce côté;

CONSIDÉRANT QUE la partie avant du terrain est complètement monopolisée par l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ne recommandent pas au Conseil d'accepter la demande de dérogation du requérant tel que présentée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter que la marge latérale soit réduite à un minimum de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter que la marge avant soit réduite à 7.8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter la construction d'un garage simple afin de réduire la superficie au sol à 15% de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçus des informations que les membres du CCU n'ont pas reçu;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Secondé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le Conseil appui la demande de dérogation mineure du requérant pour la construction d'un garage double attaché à la maison et que la marge avant soit de 7.8 mètres, que la marge latérale soit de 1.5 mètres et que la superficie au sol soit de 18% de la propriété.

Le vote est demandé :

<u>Pour</u> :	Inès Pontiroli	<u>Contre</u> :	R. Denis Dubé
	Brian Middlemiss		Thomas Howard
			Nancy-Draper-Maxsom

Rejetée

La conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom vote contre suite à la recommandation du CCU de ne pas accepter la demande telle que présentée.

14-04-1919

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 511 CHEMIN CRÉGHEUR – 2 683 747 ET 2 872 205

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de construire une résidence comprenant un logis parental sur l'emplacement de la maison ancestrale de la ferme dans le but d'y implanter un vignoble sur cette ferme ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est l'endroit le plus adéquat pour le demandeur puisque les requérants ont déjà planté 11 000 vignes entre 2006 et 2013 et qu'une première vendage en 2013 a permis de vendre 2 800 livres de raisins à 2 vignobles de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie la demande des requérants ayant pour but de construire une résidence multi générationnelle sur l'emplacement de la maison de ferme ancestrale dans le but d'agrandir, de poursuivre et développer la culture vinicole.

Adoptée

14-04-1920

ACCÈS AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE QUYON

CONSIDÉRANT QU'un nouveau quartier de plus ou moins 340 unités d'habitation est en cours de planification par des promoteurs privés sur le lot P232, Village de Quyon, situé au 5001, route 148;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la résolution 12-10-1313 adoptée par le Conseil municipal en date du 23 octobre 2012, ce nouveau quartier devrait comporter une partie commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la fonction commerciale est fondamentale au développement économique et social de Quyon et de ses environs, qu'il y a peu de terrains adéquatement positionnés pour ce type d'usage et qu'il y a un manque crucial de commerces et de services de proximité dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la viabilité de ce secteur commercial passe par une accessibilité optimale à la route 148 et que le Conseil municipal considère qu'une nouvelle intersection à la route 148 est donc rendue nécessaire pour donner accès au nouveau quartier et notamment à son secteur commercial;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une nouvelle intersection à la route 148 doit faire l'objet d'une autorisation du Ministère des transports du Québec;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à appuyer les promoteurs privés dans leurs démarches d'obtention d'une autorisation du Ministère des transports du Québec pour l'implantation d'une intersection donnant accès au nouveau quartier et notamment à son secteur commercial;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE pour démontrer son appui, la Municipalité effectuera des représentations auprès du Ministère des transports du Québec et tiendra les promoteurs privés diligemment informés de ses démarches;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE, pour éviter de prolonger indûment la procédure d'approbation municipale du projet de développement domiciliaire de Quyon, la Municipalité s'engage à se prononcer à nouveau sur cette question de l'accès à la route 148 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le 14 octobre 2014 et ce, à moins d'un évènement hors de son contrôle.

Adoptée

14-04-1921

RÈGLEMENT NO. 24-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION ET D'INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO. 176-01 AFIN D'Y AJOUTER LA DÉFINITION DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX

(Voir annexe)

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

Adoptée

14-04-1922

RÈGLEMENT NO. 25-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 EN VUE D'INTÉGRER DES NOUVELLES NORMES APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

(Voir annexe)

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Brian Middlemiss

Adoptée

14-04-1923

RÈGLEMENT NO. 26-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 EN VUE D'INTÉGRER DES NOUVELLES NORMES APPLICABLES AUX ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAINS

(Voir annexe)

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

Adoptée

14-04-1924

RÈGLEMENT NO. 27-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 178-01 EN VUE D'INTÉGRER DES NOUVELLES NORMES APPLICABLES AUX ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAINS

(Voir annexe)

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : R. Denis Dubé

Adoptée

14-04-1925

RÈGLEMENT NO. 28-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 178-01 RELATIVEMENT À LA CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS APPLICABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT

(Voir annexe)

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Inès Pontiroli

Adoptée

14-04-1926

APPUI POUR LA RECONNAISSANCE DU CHEVAL CANADIEN

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité envoie une lettre d'appui à l'association québécoise du cheval canadien, en guise de reconnaissance de l'importance de la race dans notre municipalité.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|----------------------|---|
| Madeleine Carpentier | - Dates – avis de motion (règlements urbanisme) |
| David Birt | - Placements à court terme (Item 5.10)
- Item 5.17 et 5.18 – Niveleuse
- Montant de l'emprunt |
| Kim Farr | - Item 5.7
- Item 8.5 – Montants
- Item 9.2 – Demande explications
- Item 9.6
- Rencontre concernant le centre communautaire de Quyon |
| Madeleine Carpentier | - Essence (temporaire)
- Espaces verts
- Procès-verbal - réunion 1 avril |
| James Eggleton | - Transparence de la communication
- Demande explications concernant les items 9.7 et 9.8
- Centre communautaire
- Rencontre du quartier |
| Joan Belsher | - Vérification externe |
| Ricky Knox | - Contrat ordures – Analyse de coûts
- Achat d'une niveleuse vs. la location |

14-04-1927

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 22h05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».